

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 49

Votants : 71 (dont 22 procurations)

N° 30

OBJET :

DISPOSITIF DE  
RECONQUETE DES  
CENTRES BOURGS  
CONVENTION AVEC  
LA COMMUNE DE  
SEUILLET

AVENANT N°1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 27 février 2023

Publiée ou notifiée  
le : 27 février 2023

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE (sauf pour la délibération n°42), François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Pauline TIROT, Henri SARRE (à partir de la délibération n°9 A/), Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Michel MARIEN à Patrick SEROR, Vice-Président.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à François SENNEPIN, Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA, Franck GONZALES à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Marie-José MORIER, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Jean-Marc BOUREL à Michèle CHARASSE, Jean-Pierre RAYMOND à Jean-François CHAUFFRIAS, Jacques BLETTY à Nicole COULANGE, Christine BOUARD à Bernard AGUIAR, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Jean ALMAZAN à Christiane LEPRAT, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Linda PELISSIER, Henri SARRE à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°8), Alexis BOUTRY à Pauline TIROT, Sylvie DUBREUIL à Corinne IBARRA, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Thierry LAPLACE, François HUGUET, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de territoire AGIR 2035 et son pilier lié à la reconquête des cœurs de ville et de bourgs,

**Vu** le dispositif départemental de reconquête des centres bourgs,

**Vu** la délibération n°38 du Conseil Communautaire, en date du 30 septembre 2021 mettant en œuvre le dispositif intercommunal de reconquête des centres bourgs,

**Vu** la délibération 2022-41 E du Conseil Communautaire, en date du 8 décembre 2022, mettant en place un contrat tripartite entre la commune de Seuillet, le Département de l'Allier et l'agglomération de Vichy,

**Considérant** la demande de la commune de modifier l'action « rénovation du local pour accueil de la bibliothèque et local fermier » programmée en 2023 et de la remplacer par une opération « rénovation d'un local communal en local partagé ». Le montant de travaux et la subvention sollicitée restent inchangés.

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'avenant N°1 au contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » de la commune de Seuillet,
- Et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » définissant les modalités de partenariat entre la commune, le Département de l'Allier et Vichy Communauté ci-annexé.

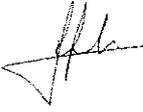
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 février 2023.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Signé numériquement par  
**FREDERIC AGUILERA**  
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002  
433998903, CN=Certinomis - Easy  
CA  
Raison : J'ai approuvé ce document.  
Emploi : A vichy  
Date : lundi 27 février 2023  
11:39:26

# RECONQUETE DES CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS

## DEPARTEMENT DE L'ALLIER / COMMUNE DE SEUILLET

### VICHY COMMUNAUTE

Période 2022 - 2026

#### Avenant 1

ENTRE :

- Le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, habilité par délibération du Conseil départemental du 30 janvier 2023,

ET :

- La Commune de Seuillet, représentée par son Maire, Monsieur Pierre BONNET, habilité par délibération du conseil municipal du 22 décembre 2022,

ET :

- la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 23 février 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et considérant que le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 12 décembre 2017 portant mise en expérimentation d'un programme de reconquête des centres bourgs et centres villes - extinction du dispositif des contrats communaux d'aménagement de bourg,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 juin 2018, portant mise en expérimentation d'un programme de reconquête des centres bourgs et centres villes de l'Allier - Approbation d'une convention-type et d'une convention cadre pluriannuelle,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 octobre 2018, portant Programme de soutien du Département aux projets des communes : adaptation des dispositifs pour la programmation 2019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 11 avril 2019, portant Création du dispositif « Reconquête des centres villes et centres bourgs » et mise en œuvre du dispositif « Cœur de Ville »,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 23 avril 2018 portant mise en expérimentation d'un programme de reconquête des centres bourgs et centres villes : résultat de l'appel à candidatures départemental,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 12 décembre 2022, portant Dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs – Demande de contrat – Commune de Seuillet,

Vu la demande de la commune de Seuillet,

Il est convenu entre les signataires ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 :**

La commune a informé le Département qu'il convenait de modifier l'action « rénovation du local pour accueil de la bibliothèque et local fermier » programmée en 2023 : en effet, le projet de local fermier ne donnera pas les effets escomptés.

Par ailleurs, la commune a été sollicitée par différents acteurs (autoentrepreneurs en service à la personne-coiffeur, psychomotricien, médecine douce) déjà en activité et à la recherche de locaux.

Le montant de travaux et la subvention sollicitée restent inchangés.

La fiche action correspondante est annexée.

#### **ARTICLE 2:**

Le tableau récapitulatif des actions financées par le Département dans le cadre du contrat « Reconquête des centre-ville et centres-bourgs » de Seuillet, pour un montant de subvention globale de 233 996,00 €, s'établit désormais comme suit :

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel													
				Département		Etat		Région		Intercommunalité		Commune		Bailleur (Allier Habitat)			
				Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Reste à charge	Taux	Reste à charge	Taux		
2022	Travaux église	Cadre de Vie	113 000,00	34 196,00	30,26%	44 608,00	39,48%	34 196,00	30,26%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Construction Logement par Allier Habitat	Logement	448 455,75	60 000,00	13,38%	5 000,00	1,11%	-	-	4 000,00	0,89%	-	-	-	-	379 455,75	84,61%
	<b>TOTAL 2022</b>		<b>561 455,75</b>	<b>94 196,00</b>	<b>16,78%</b>	<b>49 608,00</b>	<b>8,84%</b>	<b>34 196,00</b>	<b>6,09%</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,71%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>379 455,75</b>	<b>67,58%</b>
2023	Aménagement espace public route de Lopalisse	Cadre de Vie	73 600,00	36 800,00	50,00%	9 850,00	13,38%	-	-	-	-	12 230,00	16,62%	14 720,00	20,00%	-	-
	renovation d'un local communal en local partagé (service à la personne, associations...)	Vitalité	150 000,00	90 000,00	60,00%	-	-	-	-	-	-	30 000,00	20,00%	30 000,00	20,00%	-	-
	<b>TOTAL 2023</b>		<b>223 600,00</b>	<b>126 800,00</b>	<b>56,71%</b>	<b>9 850,00</b>	<b>4,41%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 230,00</b>	<b>18,89%</b>	<b>44 720,00</b>	<b>20,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2024	Electrification des cloches de l'église	Cadre de Vie	6 000,00	3 000,00	50,00%	-	-	-	-	-	-	1 200,00	20,00%	1 800,00	30,00%	-	-
	<b>TOTAL 2024</b>		<b>6 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 200,00</b>	<b>20,00%</b>	<b>1 800,00</b>	<b>30,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2025	Aménagement d'un city stade	Vitalité	25 000,00	5 000,00	20,00%	-	-	10 000,00	40,00%	-	-	5 000,00	20,00%	5 000,00	20,00%	-	-
	<b>TOTAL 2025</b>		<b>25 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 000,00</b>	<b>40,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20,00%</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2026	Aménagement d'un city stade	Vitalité	25 000,00	5 000,00	20,00%	-	-	10 000,00	40,00%	-	-	5 000,00	20,00%	5 000,00	20,00%	-	-
	<b>TOTAL 2026</b>		<b>25 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 000,00</b>	<b>40,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20,00%</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>841 055,75</b>	<b>233 996,00</b>	<b>27,82%</b>	<b>59 458,00</b>	<b>7,07%</b>	<b>54 196,00</b>	<b>6,44%</b>	<b>57 430,00</b>	<b>6,83%</b>	<b>56 520,00</b>	<b>6,72%</b>	<b>379 455,75</b>	<b>45,12%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

L'accompagnement financier du Département est réparti selon les trois orientations de la manière suivante :

- Cadre de vie : 23 %
- Habitat : 53 %
- Vitalité : 24 %

**ARTICLE 4 :**

Les articles non modifiés du contrat restent applicables.

Fait à Moulins en trois exemplaires originaux,

Le

Pour la commune de Seuillet,

Pierre BONNET  
Maire de Seuillet

Pour le Département,

Claude RIBOULET  
Président du Conseil départemental  
Canton de Commentry

Pour Vichy Communauté,

Frédéric AGUILERA  
Président de Vichy Communauté

<b>COLLECTIVITÉ</b>		
Seuillet		
<b>IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION</b>		
Rénovation du local communal, pour la création d'un local partagé (service à la personne, associations...)		
<b>ORIENTATION</b>		
Vitalité		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>		
Confortement des services publics. Le local identifié, situé à proximité immédiate de la Mairie, a vocation d'abriter à la fois un espace dédié aux autos entreprises locales en locaux de type partagés ainsi à différentes activités associatives ou de particuliers		
<b>OBJECTIF</b>		
Valoriser les services publics et créer de nouveaux services		
<b>MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>		
		Commune
<b>PARTENARIAT</b>		
		Département, Vichy Communauté
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION</b>		
		2023
<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>		
150 000,00 €		
<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>		
<b>EN € HT</b>		
Europe (Massif, Leader, Feder, Feader,...)	0,00 €	

État (DETR, FSIL, CPER,...)	0,00 €	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	0,00 €	
Département Allier	90 000,00 €	60,00%
Intercommunalité	30 000,00 €	20,00%
Autres	0,00 €	
Commune	30 000,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>150 000,00 €</b>	

PROJET

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 30 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER

Objet de l'acte : 2023 - DISPOSITIF DE RECONQUETE DES CENTRES BOURGS -  
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SEUILLET - AVENANT N°1

.....  
Date de décision: 23/02/2023

Date de réception de l'accusé 27/02/2023  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 23FEV2023\_30

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230223-23FEV2023\_30-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8  
Finances locales  
Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 30.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20230223-23FEV2023\_30-DE-1-  
1\_1.pdf )